

Infoblat N° 16/2024

AVRIL 2024

BIGS

Biergerinitiativ Gemeng Suessem asbl

RCS F1763 siège social: 5, rue de Limpach L-4986 SANEM

association agréée dans la protection de la nature



bigso@pt.lu www.bigslu.net

CCRALULL LU63 0090 0000 7355 2416



SAVE THE DATE!

vendredi 19 avril 2024

Assemblée générale ordinaire

BRASSERIE BOULODROME 20h

INVITATIOUN
INVITATION

20h
accueil
points statutaires
rapports - discussions - votes



**Devenez membre
donateur 10 €**

CCRALULL IBAN LU63 0090 0000 7355 2416

**Faites un DON
fir de Bësch
fir de Mënsch**

**Collecte de fonds
pour financer le
RECOURS pour la
préservation de la
ZONE NATURA 2000
et le BOBËSCH**



Solidarité !

**Sauvons le Bobësch et
la Zone Natura 2000 !**

Préservons la biodiversité !

Dans ce numéro:

- Contournement de Bascharage
BIGS & MOUVECO SUD & NATUR&ËMWELT
Gemeng Suessem en action, p. 2
- KRONOSPAN pas d'amélioration en vue, p. 3
- Bon à savoir - infos du Conseil communal, p. 4

Contournement de Bascharage

Une zone de détente et de loisirs risque d'être détruite !

Alors que le ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, Serge Wilmes, a déjà approuvé le projet **CONTOURNEMENT** dans son ensemble, sans attendre le résultat de deux consultations partielles, **BIGS a.s.b.l., Mouvement Ecologique régional sud et Natur&Ëmwelt Gemeng Suessem demandent au gouvernement :**

1) L'autorisation du Contournement doit être retirée.

2) Si le gouvernement veut maintenir son projet, la procédure d'autorisation doit être recommencée par une nouvelle EIE (analyse environnementale) et une nouvelle consultation publique, car les caractéristiques principales pour le maître d'ouvrage ont changé:

- disparition de la «raison impérative d'intérêt public majeur» initialement invoquée (dépassement des valeurs de pollution atmosphérique à Bascharage);
- obligation de justifier les nouvelles «raisons impératives d'intérêt public majeur» invoquées;
- obligation de prouver l'impossibilité des solutions alternatives évoquées depuis 2016 ;
- statut de protection européen demandé pour le «Bobësch», qui n'avait pas encore été pris en compte en 2016 ; cette vieille forêt précieuse doit déjà maintenant être protégée des travaux de construction du Contournement selon la jurisprudence européenne.

Nous appelons les habitants de Bascharage et de Sannem à se défendre et à soutenir activement, moralement et financièrement BIGS, Mouveco Sud et Natur&Ëmwelt Gemeng Suessem dans leur engagement pour la préservation de notre base naturelle commune.

Car nous voulons que tous les citoyens puissent continuer à se promener et à se reposer dans les forêts concernées, plutôt que d'être affectés par une nouvelle route avec les nuisances environnementales que l'on sait, comme les gaz d'échappement, les poussières fines ou le bruit.

Sinon, les travaux de contournement débutant bientôt rendront cela impossible et détruiront à jamais cette zone de détente de proximité.

Groupe de travail BIGS-MOUVECO-NATUR&ËMWELT

BIGS asbl, MOUVECO-Sud et Natur&Ëmwelt Gemeng Suessem ont constitué un **groupe de travail technique** commun pour donner suite au dossier Contournement en temps réel. Ainsi, plusieurs avis ont déjà été préparés et envoyés aux administrations respectives.

A l'adresse de la Commission européenne :

un dossier technique complet de 20 pages au total, où il est principalement fait référence à la directive européenne «Habitats», ceci après que le ministère de l'Environnement ait communiqué à la Commission la justification du Contournement, ainsi que les mesures de compensation prévues.

La Commission européenne a depuis posé des questions au gouvernement, notamment sur la justification du contournement !

A l'adresse du ministère de l'environnement:

un avis détaillé de 10 pages dans le cadre de l'enquête publique sur l'extension de la zone Natura 2000 sur le Bobësch par règlement grand-ducal.

Deux autres avis sur des règlements grand-ducaux sont en cours d'élaboration et concernent :

- 1) la destruction partielle de la zone humide Dreckwiss, protégée au niveau national, et
- 2) le déboisement de 5,18 ha à cause du Contournement.

Le ministre de l'Environnement ayant déjà donné l'autorisation finale pour la construction du Contournement, les organisations ont également adressé une lettre à la ministre des Travaux publics, Yuriko Backes, demandant de ne pas commencer le projet. (voir note p. 4)

Important à savoir ou quels sont nos arguments pour stopper le projet ?

- la variante approuvée du contournement continue à traverser les **deux massifs forestiers** du **Bobësch** et du **Zämerbësch** - il y aura **en tout autant de destruction** de chênaies-charmaies précieuses que dans le projet initial de 2016 : 1,87 ha dans le Bobësch - 1,78 ha dans le Zämerbësch, ceci en supposant le déplacement de l'entreprise St.Gobain ;
- le Zämerbësch est déjà un **site Natura 2000 protégé au niveau européen**, alors que la partie sud du Bobësch est destinée à être classée également comme tel par règlement grand-ducal; avant d'être reconnue au niveau européen, elle sera cependant morcelée, la partie nord au-delà de la voie ferrée ne sera pas classée ;
- la **destruction directe** par le Contournement s'élèvera au total à **5 ha** de forêt publique ;
- les **dommages consécutifs** (notamment l'effet lisière) devraient affecter **14 ha** de forêt supplémentaires à court et moyen terme, détruisant ainsi un habitat important pour les espèces protégées ;
- la **limitation de vitesse** sur le Contournement est fixée à **90 km/h** - les émissions d'azote toucheront le reste de la nature dans la zone forestière sur 300 m à gauche et à droite de la route de sorte que la **zone de détente** sera **perdue** pour les gens - le bruit et les gaz d'échappement affecteront directement les promeneurs et les cyclistes ;
- les **3 principaux contre-arguments** restent déterminants : 1. il n'existe pas de raison impérative d'intérêt public qui justifierait des destructions de cette ampleur, 2. la preuve de l'absence d'alternatives n'est pas apportée, 3. les mesures de compensation ne peuvent pas préserver le site Natura 2000.

KRONOSPAN - pas d'amélioration en vue

Comme les habitants se plaignaient depuis des années des nuisances olfactives, sonores et de la poussière, la BIGS a mené en novembre/décembre 2022 une enquête à ce sujet, notamment à SANEM et dans les zones d'habitation concernées à SOLEUVRE. (INFOBLAT n° 15)

417 signatures d'habitants récoltées démontrent assez clairement que les nuisances de l'entreprise KRONOSPAN n'ont toujours pas été réglées de manière satisfaisante. De plus, l'administration de l'environnement confirme que KRONOSPAN a dépassé plusieurs fois et régulièrement les valeurs limites autorisées dans tous les domaines.

Dans le cadre de la procédure commodo-incommo pour l'extension de la 3e phase de l'extension de la ligne de production chez KRONOSPAN, la BIGS avait exprimé ses réserves en mai 2023, ainsi que le Mouvement Ecologique, et avait transmis aux responsables communaux les «plaintes» des citoyens.

Que révèlent les analyses chimiques ?

6 mesurages différents de la qualité de l'air sur la période d'octobre 2022 à octobre 2023 ont été effectués conjointement par la société BIOMONITOR et par M. Borrelbach Romain lui-même (dans le strict respect du protocole de mesure), suite aux plaintes de M. Borrelbach, à la demande de la commune de SANEM, sous la direction de M. MERSCH Jacques (Docteur en toxicologie de l'environnement). Un laboratoire accrédité dans le domaine de l'analyse environnementale a effectué l'analyse de ces échantillons.

Comme l'exploitant KRONOSPAN n'a pas fourni d'informations contraignantes sur les substances utilisées dans les processus de transformation chimique, les mesures se sont limitées à 235 composés organiques volatils issus de 13 groupes de substances chimiques différents, qui apparaissent principalement dans l'industrie du bois.

Bien qu'aucun des composés organiques volatils détectés dans l'air ambiant de Sanem n'ait atteint des concentrations dangereuses en soi pour la santé humaine, leur détection est alarmante. Le formaldéhyde et l'acétaldéhyde sont connus pour leur effet cancérigène. Le toluène provoque des lésions nerveuses, rénales et éventuellement hépatiques, il est toxique pour la reproduction et il est également nocif pour le cerveau. Toutes les substances mentionnées sont irritantes pour les yeux et les muqueuses et constituent, dans le cocktail mixte qui est émis, un risque très difficile à calculer pour la santé de l'homme et de la faune.



Citons quelques remarques du rapport BIOMONITOR

« C'est ce cocktail chimique total qui dépasse le seuil olfactif de l'odorat humain sensible. Il est difficile de déterminer la composition exacte du mélange par des moyens analytiques et il en va de même pour l'évaluation du risque toxicologique pour l'homme et l'environnement. En raison des facteurs de risque inconnus, la stratégie raisonnable consiste à réduire autant que possible l'exposition aiguë (concentration élevée) et chronique (longue durée) ».

Que faire ensuite ?

Malgré l'existence avérée d'une situation environnementale problématique, l'autorisation d'extension a été accordée par le ministère. La nouvelle installation aurait dû être mise en service début décembre 2023.

Lors de la mise en service du nouveau système de filtration nous exigeons que:

- des mesures régulières soient effectuées et attester d'une nette amélioration de la situation ;
- les contrôles doivent être renforcés et que l'administration environnementale en particulier, mais aussi la commune elle-même, doivent prendre leurs responsabilités ;
- l'exploitant KRONOSPAN doit déclarer de manière transparente et en temps réel tous les incidents et coopérer avec les autorités.

BIGS remercie le service écologique de la commune de SANEM qui a commandé les mesurages nécessaires. Grâce à la persévérance de Monsieur Borrelbach Romain, des résultats scientifiquement prouvés ont confirmé le bien fondé des plaintes des habitants.

Malheureusement, la situation ne s'est pas améliorée jusqu'à présent et de nouvelles nuisances dues aux odeurs et à la poussière ont été constatées à plusieurs reprises fin mars 2024.

Vous trouverez les rapports de BIOMONITOR phases 1 et 2 sur www.bigs.lu/kronospan

Bon à savoir - infos du Conseil communal

Lors de la réunion du **conseil communal du 23 février 2023**, le point 38 de l'ordre du jour portait sur la résilience de nos arbres feuillus. Afin de soutenir une **régénération naturelle durable des forêts**, de nouvelles valeurs indicatives ont été élaborées par l'administration forestière. L'âge d'abattage des hêtres est porté à 220 ans et celui des chênes à 260 ans ...

Lors de la même réunion sous «Questions et Divers» le déboisement massif d'arbres, de haies et d'arbustes sur le **crassier d'Ehlerange** a été discuté. Sur ce site, classé en zone verte et appartenant au Ministère de l'Economie, des forages (réalisés par l'Office de l'Eau) et l'extraction de scories sont en cours afin de permettre un second accès en vue de l'installation ultérieure d'un zoning. Ce **deuxième accès** sera composé d'une route d'accès pour les véhicules d'urgence ainsi que d'une voie piétonne et d'une piste cyclable. Rappelons que ce n'est qu'en 2020 que le site nord dit Tippewee a été mis sous protection afin d'y créer la zone de nidification de l'alouette lulu, espèce protégée (inscrite sur la liste rouge) ...

Suite à l'**incident** survenu à Gadderscheier près de l'entreprise KRONOSPAN, où une camionnette avait perdu des substances chimiques le 12 février dernier, on a appris que les pompiers ont immédiatement pu empêcher sur place une nouvelle pollution de la Chiers. Une **visite** de la firme **KRONOSPAN** par les membres du conseil communal et la commission de l'environnement est programmée pour le 21 juin. (voir également article p. 3)

Lors de la réunion du **conseil communal du 22 mars 2023**, suite au dépôt d'une résolution dans laquelle le collège échevinal est demandé (entre autres) d'entreprendre des **démarches juridiques** contre la construction de la route de contournement dès que l'affichage public serait effectué, il a été décidé de demander aux ministères concernés une audition au cours de laquelle des questions et des réponses sur les plans de construction actuels seront échangées. Le conseil échevinal et communal ainsi que les membres du groupe de travail «**Contournement**» seront entendus prochainement par des représentants du ministère de la mobilité et de l'environnement. D'autres étapes seront probablement discutées lors d'une prochaine réunion du conseil communal, lorsque tous les éléments seront sur la table.

**Collecte de fonds
pour financer
le RECOURS
pour la préservation
de la
ZONE-NATURA-2000
du Bobësch
et de la Dreckwiss**

#keeContournement



CCRALULL IBAN LU63 0090 0000 7355 2416



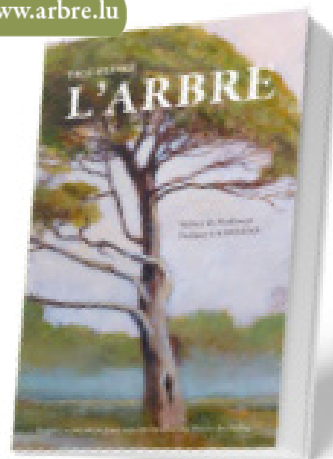
Première Bourse aux graines transfrontalière

Audun-le-Tiche (F), Verger municipal
Samedi 13 avril de 13h30 à 16h30

Venez échanger les mains vides ou pleines : plants
boutures, fleurs, graines, rhizomes, bulbes, etc...



www.arbre.lu



POUR COMMANDER LE LIVRE

Hard-Cover cousu au fil de lin
Dimensions 14,5 x 24 x 4 cm

Vous verserez 85 Euros sur
le CCP de Paul BLESER :
LU62 1111 0066 9906 0000
en ajoutant l'adresse pour
l'envoi du livre.

Frais d'envoi compris au Luxembourg.

Paiement vaut commande